

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-THÉODORE-D'ACTON

2015-09-14

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H00 ET A LAQUELLE SONT PRESENTS :

Monsieur Michaël Laplante, conseiller poste numéro 1

Monsieur Mathieu Desmarais, conseiller poste numéro 2

Monsieur Éric Laliberté, conseiller poste numéro 3

Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4

Monsieur Tony Couture, conseiller poste numéro 5

Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Rés. 15-09-148

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PERIODE DE REFLEXION

Le maire propose une courte période de réflexion.

Rés. 15-09-149

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets si la majorité des membres du Conseil ayant droit de voter sur le sujet sont alors présents et en accord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 15-09-150

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 AOUT 2015

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. TRESORERIE

Rés. 15-09-151

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOUT 2015

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le journal des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu des règlements 530-2007 et 570-2012 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences, le Conseil prend acte du rapport des comptes payés des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la liste des comptes du mois d'août 2015 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 243 330,31\$;

QUE les comptes payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 15-09-152

MANDAT DE GESTION D'UN APPEL D'OFFRES AU MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

ATTENDU que le Conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 584-2014 décrétant une dépense de 266 840\$ et un emprunt de 185 939 \$ pour la construction des infrastructures requis à la réalisation d'un développement domiciliaire du prolongement de la rue Gauthier de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ;

ATTENDU que conformément aux articles 1065 et 1066 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour recevoir et ouvrir les soumissions pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE la Municipalité mandate le ministère des Finances et de l'Économie du Québec à la gestion de l'appel d'offres du règlement d'emprunt numéro 584-2014 afin d'adjuger le contrat à l'assemblée de ce Conseil du 5 octobre 2015 ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lévesque, à être signataire au nom de la Municipalité pour tous documents donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDES DE CITOYENS OU ORGANISMES

CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE LA RIVIERE NOIRE (CDRN), DEMANDE DE CANDIDAT DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE BANDES RIVERAINES

Le conseil en prend acte.

FONDATION SANTE DAIGNEAULT-GAUTHIER, COMMANDITE POUR UN SOUPER SPECTACLE BENEFICE DU 17 OCTOBRE

Le conseil en prend acte.

DEMANDE DE MONSIEUR HERVE LECLERC POUR LA CESSION D'UN TERRAIN

La Municipalité ne peut pas donner suite à la demande puisque le lot en question, lot numéro 3 291 194, faisant partie d'un contrat notarié antérieur, il lie la municipalité.

Le conseil en prend acte.

Rés. 15-09-153

CLUB 3-4 ROUES DU COMTE DE JOHNSON INC, DEMANDE D'AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE DES CHEMINS PUBLICS DES VEHICULES TOUT-TERRAIN POUR LA SAISON 2015-2016

ATTENDU la demande déposée par le président du club monsieur Sylvain Choquette ;

ATTENDU la demande confirmant que les traverses demeurent aux mêmes endroits que l'an passé et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la Municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports du Québec, les droits de traverses en véhicules tout-terrain sur certaines rues et routes déjà établies pour les sentiers hivernaux soit : la route Major, le 9^e rang ouest, le 8^e rang ouest et le 5^e rang ;

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE conformément à la *Loi sur les véhicules hors-routes*, la municipalité ne donnera pas suite à la demande d'entretien et d'installation de la signalisation ;

QUE cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autorités concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

FONDATION ALZHEIMER ET REGION, INVITATION A UN SOUPER BENEFICE

Le conseil en prend acte.

Rés. 15-09-154

CLUB DE MOTONEIGE ARDAD DRUMMONDVILLE, DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE

ATTENDU la demande déposée par le directeur du club monsieur Manuel Blanchard ;

ATTENDU la demande confirmant que la traverse demeure au même endroit que l'an passé et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

QUE la Municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports du Québec, les droits de traverses en motoneige à la hauteur du numéro civique 298 sur le 7^e rang est ;

QUE conformément à la *Loi sur les véhicules hors-routes*, la municipalité ne donnera pas suite à la demande d'entretien et d'installation de la signalisation ;

QUE cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autorités concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. PERIODE DE QUESTIONS

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou, que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

Début de la période de questions à 20h12.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Fin de la période de questions à 20h21.

8. TRAVAUX PUBLICS

Rés. 15-09-155

PROGRAMMATION DE TRAVAUX REVISEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC (TECQ 2014-2018)

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que la programmation de travaux de la Municipalité déposée par la résolution numéro 15-02-025, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU qu'afin de permettre les versements, la municipalité doit soumettre au ministère avant le 15 octobre de chaque année prévue de réalisation de travaux, la programmation de travaux révisée ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la Municipalité approuve le formulaire de présentation de la programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre ainsi que les prévisions de dépenses, document joint et faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. URBANISME

DEMANDE AU CONSEIL

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

DOSSIERS D'INFRACTIONS

Aucune dossier, aucun point à inscrire au procès-verbal.

Le conseil en prend acte.

PERMIS EMIS

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, de la liste des permis émis au courant du mois.

Le conseil en prend acte.

10. CONSEIL

ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LA RUE DUFRESNE ET LE STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Le point est reporté à la prochaine séance.

AUTORISATION ET APPROBATION D'UN CONTRAT NOTARIE

Le point est reporté à la prochaine séance.

11. GESTION & DIRECTION GENERALE

Rés. 15-09-156

SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LA RUE GAUTHIER

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire d'un terrain à l'extrémité de la rue Gauthier et qu'elle a pour projet d'en faire un développement domiciliaire ;

ATTENDU les demandes de propositions à Bell Canada, Cogeco inc. et à Cooptel pour le déploiement de services de télécommunications sur le prolongement de la rue Gauthier ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la Municipalité confirme le projet pour un montant maximal de 5 000\$ à Cogeco inc. et autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lévesque, à être signataire au nom de la Municipalité pour tous documents donnant plein effet à cette résolution. Advenant un estimé des coûts plus élevé, celui-ci devra être soumis à nouveau au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. LOISIRS ET CULTURE

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

DEPOT DU COMPTE-RENDU DU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2015

Dépôt du rapport concernant le camp de jour estival 2015 rédigé par la coordonnatrice aux loisirs. Le Conseil désire féliciter les animatrices du camp de jour ainsi que la coordonnatrice aux loisirs pour la bonne gestion du camp.

Le conseil en prend acte.

DEPOT DU COMPTE-RENDU DE LA SAISON DE SOCCER 2015

Dépôt du rapport concernant le budget, les équipes, les arbitres et entraîneurs pour la saison de soccer 2015 rédigé par la coordonnatrice aux loisirs.

Le conseil en prend acte.

Rés. 15-09-157

POSTE DE PREPOSE A L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu de mandater le Directeur général & secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lévesque, à procéder au processus d'appel de candidature pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TOIT POUR LA PATINOIRE

Le point est reporté à la prochaine séance.

13. SERVICES D'HYGIENE

DEPOT DES RAPPORTS D'INTERVENTIONS ET DE MESURES DE L'USINE D'EPURATION DES EAUX USEES DU MOIS DE JUIN 2015 REALISES PAR LA FIRME AQUATECH

Le conseil en prend acte.

PAUSE DE 20h35 À 20h36 (durée maximale de 10 minutes).

14. CORRESPONDANCES

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important d'inscrire au procès-verbal.

DEPOT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES DU MOIS D'AOUT 2015

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Corporation municipale du Village de Ste-Madeleine : Extrait de résolution concernant l'indexation annuelle limitée des quotes-parts des régies et organismes supramunicipaux.

Le conseil en prend acte.

15. REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA REGIE POUR LE MOIS D'AOUT 2015

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'ACTON

DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA MRC D'ACTON POUR LE MOIS D'AOUT 2015

Le conseil en prend acte.

17. SÉCURITÉ PUBLIQUE

DEPOT DU RAPPORT DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS D'AOUT 2015

Le rapport sera déposé à une prochaine séance.

18. RAPPORTS, SUIVI DES DOSSIERS

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. REGLEMENTS

Aucun règlement adopté.

20. VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou, que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

Début de la période de questions à 20h40.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Fin de la période de questions à 20h46.

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Rés. 15-09-158

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu de lever l'assemblée à 20h46.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier